

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/13/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

20 janvier 1995

CAMBODGE.

Amnesty International demande au gouvernement cambodgien de respecter les droits des Vietnamiens de souche

Index AI: ASA 23/WU 01/95

À l'occasion de la seconde visite à Chrey Thom du juge Michael Kirby, représentant spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge, Amnesty International demande instamment aux autorités cambodgiennes de reconnaître à tous les Cambodgiens, y compris les membres de minorités ethniques, le droit de pouvoir revenir dans leur pays.

« Plus de 4 000 Cambodgiens d'origine vietnamienne sont bloqués depuis près de deux ans à la frontière entre le Cambodge et le Viêt-Nam ; on les a arbitrairement privés de leur droit de retourner dans leur propre pays », a déclaré aujourd'hui l'Organisation. « Il est temps que les autorités cambodgiennes reconnaissent les droits fondamentaux de ces personnes ».

Amnesty International a fait campagne en faveur des Cambodgiens d'origine vietnamien-ne depuis qu'en 1993, les massacres commis par l'Armée nationale du Kampuchéa démocratique (ANKD) ont provoqué un exode massif hors du Cambodge. Sur les milliers de personnes qui ont fui, un certain nombre ont pu regagner plus tard leur village au Cambodge, mais plus de 4 000 se trouvent toujours à la frontière vietnamienne, bloqués par les autorités cambodgiennes qui les empêchent de rentrer chez elles.

Le gouvernement cambodgien affirme que la majorité de ces personnes sont en fait des ressortissants vietnamiens qui n'ont aucun droit de revenir au Cambodge. Cependant, des délégués d'Amnesty International se sont rendus dans la zone frontalière en novembre dernier et y ont interrogé un certain nombre de personnes qui leur ont montré des papiers d'identité cambodgiens datant de plus de quarante ans.

Des Vietnamiens de souche bloqués à la frontière ont déclaré à l'Organisation que les autorités cambodgiennes ne leur avaient jamais donné l'occasion de prouver qu'ils étaient résidents de longue date au Cambodge, alors qu'il existe pourtant des traces écrites dans le district où ils résidaient.

Les délégués d'Amnesty International se sont ensuite rendus dans les villages où habitaient certaines de ces personnes, et ont pu obtenir des copies de pièces d'identité prouvant qu'elles y résidaient depuis de nombreuses années.

Amnesty International se félicite de ce que le juge Michael Kirby attire une fois de plus l'attention internationale sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent ces personnes; cependant, elle tient à réitérer sa préoccupation au sujet de cet état de choses, car c'est aux autorités cambodgiennes qu'il appartient de reconnaître les droits de ces Cambodgiens d'origine vietnamienne et de leur permettre de regagner leur foyer au Cambodge I